

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 DECEMBRE 2019**

Délibération
n° 2019.12.338

**Transports scolaires
non urbains de
GrandAngoulême :
tarifs 2020**

LE CINQ DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 novembre 2019**
Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Sylvie CARRERA

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Joël GUITTON à Vincent YOU, Isabelle LAGRANGE à Laïd BOUAZZA, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS à André LANDREAU, Annie MARC à Jean-Luc VALANTIN, Pascal MONIER à Véronique DE MAILLARD, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Philippe VERGNAUD à José BOUTTEMY

Suppléant(s) :

Guy ETIENNE par Sylvie CARRERA

Excusé(s) :

Anne-Sophie BIDOIRE, Danielle CHAUVET, Bernard DEVAUTOUR, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Jeanne FILLoux, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Annie MARC, Pascal MONIER, Catherine PEREZ, Christophe RAMBLIERE, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.12.338**

MOBILITES

Rapporteur : **Madame DE MAILLARD**

TRANSPORTS SCOLAIRES NON URBAINS DE GRANDANGOULEME : TARIFS 2020

Au 1^{er} janvier 2020, 22 lignes de transports scolaires réalisées en autocars et gérées antérieurement par la Région sont transférées à GrandAngoulême. La communauté d'agglomération exercera de manière effective sa compétence transport scolaire au 1^{er} janvier 2020.

Le règlement des transports scolaires non-urbains vient d'être soumis à l'approbation du conseil. Il convient maintenant d'approuver les tarifs de ce service.

Dans la continuité de l'année scolaire, les tarifs restent inchangés par rapport à ceux pratiqués par la Région depuis septembre 2019.

Pour les ayants droit, c'est-à-dire les élèves qui répondent aux critères de résidence et de scolarisation définis dans le règlement, ils sont calculés en fonction du coefficient familial du foyer. La grille tarifaire opère une distinction entre les élèves externes/demi-pensionnaires qui effectuent un aller-retour par jour et les élèves internes qui n'effectuent qu'un aller-retour par semaine.

Un tarif majoré est défini pour les non ayants droit au service.

Pour les élèves en famille d'accueil, et dans la continuité de ce que pratique la Région Nouvelle Aquitaine, il est proposé de les considérer ayant-droit, au tarif médian de 80€ TTC/an.

Pour les familles ne pouvant justifier de revenus, il est proposé de leur accorder le tarif le plus bas de la grille tarifaire, sur présentation d'un justificatif d'un travailleur social attestant de l'absence de revenus.

Des frais d'inscription sont à régler pour toute inscription pour la rentrée scolaire sur un service de transport scolaire. Les frais ne sont cependant pas appliqués pour toute personne qui réalise une inscription avant mi-juillet et pour toute inscription en cours d'année.

Afin de pouvoir réaliser ces inscriptions et les encaissements, le service Transports Scolaires de GrandAngoulême va créer une régie de recette.

Ces tarifs pourront faire l'objet d'une modification pour la prochaine rentrée scolaire.

La grille tarifaire est annexée à la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 28 novembre 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER la grille tarifaire des services de transports scolaires non urbains de GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 décembre 2019	<u>Affiché le :</u> 12 décembre 2019

Tarifs en vigueur au 1.1.2020. Transports scolaires de GrandAngoulême

	conditions d'accès	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Tarifs ayant droit (demi-pensionnaire, externe) Abonnement annuel					
QF inférieur ou égal à 450 € mensuels	Ayant droit, demi-pensionnaire (ou externe) dans la limite d'un aller-retour par jour/période scolaire, sur justificatif de revenus	27,27	10%	2,73	30,00
QF compris entre 451 € et 650 € mensuels		45,45	10%	4,55	50,00
QF compris entre 651 € et 870 € mensuels		72,73	10%	7,27	80,00
QF compris entre 871 € et 1250 € mensuels		104,55	10%	10,45	115,00
QF supérieur ou égal à 1250 € mensuels		136,36	10%	13,64	150,00
Tarifs ayant droit - (interne) Abonnement annuel					
QF inférieur ou égal à 450 € mensuels	Ayant droit, interne dans la limite d'un aller-retour par semaine/période scolaire, sur justificatif de revenus	24,55	10%	2,45	27,00
QF compris entre 451 € et 650 € mensuels		40,91	10%	4,09	45,00
QF compris entre 651 € et 870 € mensuels		65,45	10%	6,55	72,00
QF compris entre 871 € et 1250 € mensuels		94,09	10%	9,41	103,50
QF supérieur ou égal à 1250 € mensuels		122,73	10%	12,27	135,00
Tarifs non ayant droit	Non ayant droit au transport scolaire (demi-pensionnaire, externe, interne)	177,27	10%	17,73	195,00
Duplicata de carte	En cas de perte, vol, détérioration, photographie non conforme	9,09	10%	0,91	10,00
Frais d'inscription	A payer pour toute inscription pour la rentrée scolaire de septembre. Non applicables jusqu'à mi-juillet et pour une inscription en cours d'année	18,18	10%	1,82	20,00